

Comité syndical – Centre culturel – Saint-Pierre-Quiberon Le 14 février 2023	Délibération n° 2023/01
Date de la convocation Nombre de personnes en exercice	3 février 2023 17
<u>Titulaires Présents</u> : D. BERNARD, S. LE CHAT, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, C. DELAPORTE, S. DOYEN, S. LOHEZIC, MC LE QUER, G. PIERRE	9
Suppléants Présents :	
Pouvoirs : N. LOUDON, titulaire empêché, donne pouvoir à S. DOYEN	1
Nombre de présents Nombre de voix Le Président fait constater le quorum	9 18

COMPTE DE GESTION 2022 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VU l'avis de la commission finances/ressources humaines du 24/01/2023 VU l'avis du Bureau du 02/02/2023

Le compte administratif 2022 du Syndicat mixte peut se résumer ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2022
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	612 549.09€
Recettes de fonctionnement de l'exercice	713 080.76€
Résultat budgétaire de l'exercice	100 531.67€
Résultat antérieur reporté	30 000.00€
Résultat global à reporter	130 531.67€

SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement de l'exercice	345 465.13€
Recettes d'Investissement de l'exercice	222 332.52€
Résultat budgétaire de l'exercice	- 123 132.61€
Résultat antérieur reporté	384 747.47€
Résultat global à reporter	261 614.86€

RESULTAT GLOBAL	392 146.53€
-----------------	-------------

Une note de synthèse est annexée.

A l'issue de l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part;
- ADOPTE le compte administratif 2022, en l'absence du Président qui s'est retiré

Transmis en Préfecture de VANNES, Publié ou (et) notifié, le Caractère exécutoire, 2 7 FEV. 2023

Le Président

Le Président

D. RIGUIDEL

1/1



COMPTE ADMINISTRATIF2022 SYNTHESE





FINANCES

N
2
202
2
4
\sim
S
Z
=
2
4
2
0
8

Section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	CA 2021	BP 2022+DM	CA 2022	% Réalisation
Dépenses imprévues	- E	7 000,000 €	3 -	
Virement à la section d'investissements	9 -	92 436,21 €	9 -	
Charges à caractère général	89 501,74 €	97 830,00 €	86 323,24 €	88,24%
Charges de personnel	429 373,29 €	460 000,00 €	457 302,92 €	99,41%
Autres charges de gestion courante	6 203,84 €	7 300,00 €	7 086,15 €	97,07%
Charges financières	6 567,52 €	4 588,79 €	4 574,88 €	%02'66
Opération d'ordre de transfert entre sections	59 607,36 €	57 298,00 €	57 261,90 €	99,94%
Charges exceptionnelles	- €	100,00 €	- (0,00%
Total Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	591 253,75 €	726 553,00 €	612 549,09 €	
Déficit de fonctionnement reporté	Э -		- €	
Total Dépenses de Fonctionnement cumulé	591 253,75 €	726 553,00 €	612 549,09 €	

Recettes de Fonctionnement	CA 2021	BP 2022+DM	CA 2022	% Réalisation
Atténuation de charges	10 380,72 €	8 750,00 €	12 029,23 €	137,48%
Produits des services	48 005,50 €	4 200,00 €	10 252,12 €	244,10%
Dotations et participations	153 369,43 €	169 908,78 €	176 823,01 €	104,07%
Contribution des membres	494 655,00 €	513 594,22 €	513 594,22 €	100,00%
Opération d'ordre de transfert entre sections	3 600,000 €			
Autres produits de gestion courante	3,99 €	} -	1,62 €	
Produits exceptionnels	1 996,85 €	100,00 €	380,56 €	380,56%
Total Recettes de Fonctionnement de l'exercice	714 011,49 €	696 553,00 €	713 080,76 €	
Excédent de fonctionnement reporté	9 -	30 000'00 €	9 - €	
Total Recettes de Fonctionnement cumulé	714 011,49 €	726 553,00 €	713 080,76 €	

Résultat de Fonctionnement de l'exercice		122 757,74€	100 531,67€	
Résultat antérieur reporté		30 000,00€	30 000'00€	
	Résultat de clôture	152 757,74€	130 531,67€	



ent
sem
stis
nVe
9
ioi
i ec

Dépenses d'Investissement	CA 2021	BP 2022+DM	CA 2022	% Réalisation
Dépenses imprévues		30 000,000 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	≥ 600,000 €	Э -		
Subventions d'investissement (13)	€ -	450,00€	450,00€	100,00%
Emprunts	57 371,93 €	48 900,00 €	48 846,06 €	%68'66
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	84 542,20 €	180 867,80 €	61 239,00 €	33,86%
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	98 703,51 €	405 057,55 €	62 479,93 €	15,42%
Immobilisations en cours (chapitre 23)	100 870,36 €	261 638,65 €	172 450,14 €	65,91%
Autres immobisations financières (chapire 27)	€ 30,00 €		· €	
Total Dépenses d'Investissement de l'exercice	347 178,00 €	926 914,00 €	345 465,13 €	
Déficit d'Investissements reporté		(L)		
Total Dépenses d'Investissement cumulé	347 178,00 €	926 914,00 €	345 465,13 €	

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CA2021	BP 2022+DM	CA2022	% Réalisation
Virement section tonctionnement		92 436,21 €		
Dotations, fonds divers et réserves	6 344,00 €	10 799,58 €	15 106,00 €	139,88%
Subventions (chapitre 13)	86 690,45 €	258 875,00 €	27 116,88 €	10,47%
Immobilisations corporelles	- E	3 -) -	
Autres immobilisations financières	3 -	€ -	30,00€	
Opérations d'ordre de transfert entre section	59 607,36 €	57 298,00 €	57 261,90 €	99,94%
Total Recettes d'Investissement de l'exercice	152 641,81 €	419 408,79 €	99 574,78 €	23,74%
Excédent de Fonctionnnement capitalisé	153 798,14 €	122 757,74 €	122 757,74 €	100,00%
Excédent d'investissements reporté		384 747,47 €		
Total Recettes d'Investissement cumulé	306 439,95 €	926 914,00 €	222 332,52 €	

Résultat d'Investissement de l'exercice	- 40 738,05 €	- 123 132,61 €
lésultat antérieur reporté	425 485,52 €	384 747,47 €
Résultat de clôture	384 747,47 €	261 614,86 €

392 146,53 €

537 505,21 €

RESULTAT GLOBAL



SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement : 612 549,09€ (84,31% du prévisionnel)



Les recettes de fonctionnement de l'exercice totalisent : 713 080,76€ (102,27% du prévisionnel)

➤ Atténuations de charges

Ce chapitre fait apparaître une somme de 12 029,23€. Il s'agit des remboursements sur salaire, suite arrêt maladie et temps partiel thérapeutique (11229,23€) ajouté aux reversements pour la compensation indemnité inflation (800€)

➤ Produits de services

Ces produits ont représenté une recette de 10 252,12€, répartie de la manière suivante

Activité transport maritime (reversement Navix voie de compensation)

- Animations (régie+ interventions)

- AOT Fort

- Prise de vue (tournage film) + redevance animation sportive/terrain conservatoire

....

:

2 900,00€

47,60€

• ••••

> 114 105,01€ 29 023,00€ 18 200,00€ 15 225,00€

2831,32€ 4 373,20€ 100,00€

- Vente Petit Futé

▶ Dotations-Subventions : 176 823,01€ (104% du prévisionnel), réparties de la manière suivante :

Etat/Europe (rattach, subvention DREAL Natura 2000 – année 2021- animation + révision) + subv.forf

Département (Aide gestion terrains ENS 2022)

Département (Aide gestion terrains CEL 2022)

Etat (subv.poste Chargée de paysage 9 mois)

Etat (label 2022 acompte 1 poste label)

Participation des communes membres + Département du Morbihan AA

Divers (régularisation centiles PAS)

▶ Produits exceptionnels : 380,56€ . Régularisation de cotisations Enim (Passeur) année 2019



1,62€

513 594,22€

270,00€



SECTION D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'Investissement : 345 465,13€

Le remboursement en capital des emprunts est de 48 846,06€

➤ Des immobilisations corporelles pour 62 479,93€ (soit 15,42% du prévisionnel)

- Agencements, aménagement de terrain (Rack à vélo Plouharnel+ aménagements bord voie verte)

Construction sur sol d'autrui (marché toilettes sèches)

- 10 Baccharaches

· Matériel de transport (moteurs bateau)

· Palan+piège photo

- Conception outils pédagogique

Brigade équestre – barrière électrifiée

•

> 45 090,00€ 13 101,00€ 3 048,00€

. . .

172 450,14€

1 782,00€ 600,00€ 14 194,00€ 775,97€ 22 578,00€ 1 080,66€

21 469,30€

....

▶ Des immobilisations incorporelles pour 61 239,00€ (soit 33,86% du prévisionnel)

- Etude schéma d'accueil et d'interprétation (soldé)

- Etude schéma signalétique (soldé)

-Etude toilettes sèches (assistance maitrise d'ouvrage)

➢ Des immobilisations en cours pour 172 450,14€ (soit 65,91% du prévisionnel)

Fort: restauration des remparts Est

Les Restes à Réaliser qui seront reportés en 2023 sont de 285 060,02€ (voir détail ci-après)



Les recettes d'Investissement : 99 574,78€.

▶ Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA sur les opérations 2020)

▶Opérations d'ordre de transfert entre section(Amortissement contrepartie en dépenses de fonctionnement)

▶ Subventions (27 116,88€)

Refacturation panneaux GSF aux communes

-DREAL (actions label sole année 2019 +acompte +solde année 2021+ acompte année 2022)

Dépôts et cautionnement (remboursement caution TPE)

Dotation, fonds, et réserves (affectation du résultat 2021)

Les Restes à Recouvrer qui seront reportés en 2023 sont de 181 177,76€ (voir détail ci-après)



122 757,74€

90,00€

15 106,00€

57 261,90€

1 661,60€ 25 455,28€



6 SYNDMIXTE DUMES SAUVAGES DE GAVRES A QUIBERON Pair de Kerenco 334 10 Erdenen

Etat des dépenses engagées non mandatées	WINICAT MIXTE DUNES SAWAGES DE CAMPES A QUIBERON - 2 022

05/01/2023 - 15/41/36

Compts: 2031 - Freis d'étades AT Internation			pour vote	Fonction	Keste a Centier	N engagement N+1
47 16 Gemphe . 2481 - Concessions					402528.80 ¢	
16 Gemette : 2481 - Bencasalons 17	installatjon tellethos séches ; mission esséciance malhae	ABS TERHAO		000	11383.20€	مته
Gempte : 2481 - Concessions	Installation to estber sechas . Meston essekance malifice	A\$\$ TERHAO		1500	4245.83 €	47
Compte. Mili Concessions	Elide des station careal Vois Yests V ents Gânes et Eriseus	DEPARTEMENT DUNCHBRAN		020	87000.86 6	\$
E-	et chekk şimilistreş				+00'00+	
	Croquis Fort (cession drotts de reproduction)	ASS ASSOCIATION 1849		620	400.60 €	4
Compte : 2148 - Centimotéens que sol d'autral - Aut	s urr pol d'agent - Autres constructions	The control of the co			474681.22 €	
77	implantation tolethes séches.	SARL TOLLINATURE		020	174691.72 €	#
Compte: 2188-Autres immobilisations comparities	billed fors comparelies				7349.00 €	
	Cettle péda sacape gene	ENT. PHRYGANE		020	5440.00 £	85c
0.0	Out Escape game	VERTCHOCCLATBLEUPALE		050	1900.00€	80

296096UN2 (Le présent étatest arrêté à la soprifie de : L'ordonnaign:



SYND.MIXTE DUNES SAUVAGES DE CANTRE A CUBERON SYNDICAT MIXTE!

Etat des recettes certaines restant à émettre SYNDICAT MIXTE DUNES SAUVAGES DE GANTES AQUIDERON-2022

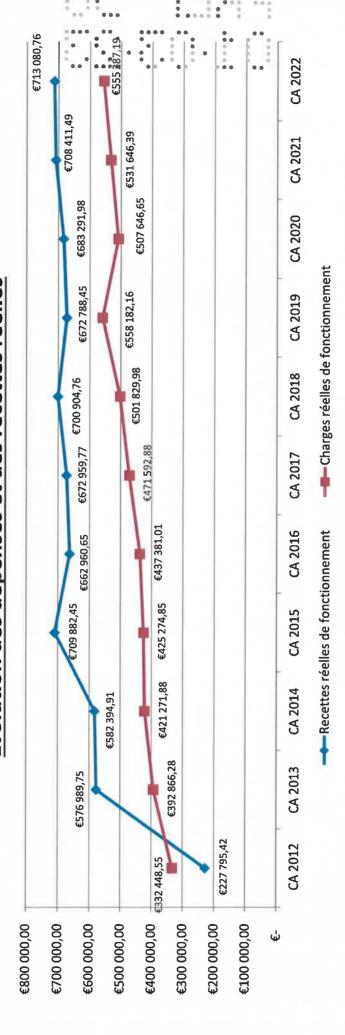
04.03/2023 - 16:01 24

N'entragement Date DA	Date DA	Désignation		Fonction	Fonction Reale à réaliser	N' Brigagement N+1
Compto : 1321 - Eint of étabilite enmants autines au	A STABILITATION	ift pulineaut			Physical Property	
Erà		Cathol - marks (XZX) - solds	ENT	020	16688.51	
Ş		Subvertion DRAG Fast - norputs Est	ERT	020	3 \$0.0KB29	
Compley: 1222 - Regions	412				2. 34. 设备证金额	
*		Southen travairy protection depreces hattivities arrade 2621	RESIÓN SHETAGNE	020	100000681	
#		Schims decased - notice	RESIGN BRETAGNE	22	19000000	
Ęn.		Subvention Fort - remperts Est	RESCN PRETACNE	8	30300004	
Ş		Schema straukBous - solds	RESIDN BRETAGNE	020	10219.261	
Compte: 1123 - Digastaments	threath) (00000)	
90		Subvertion Fort - remparts Est	CAPARTEMENT OU LADRIBILIAN	8	40400,000	

L'outomatére:

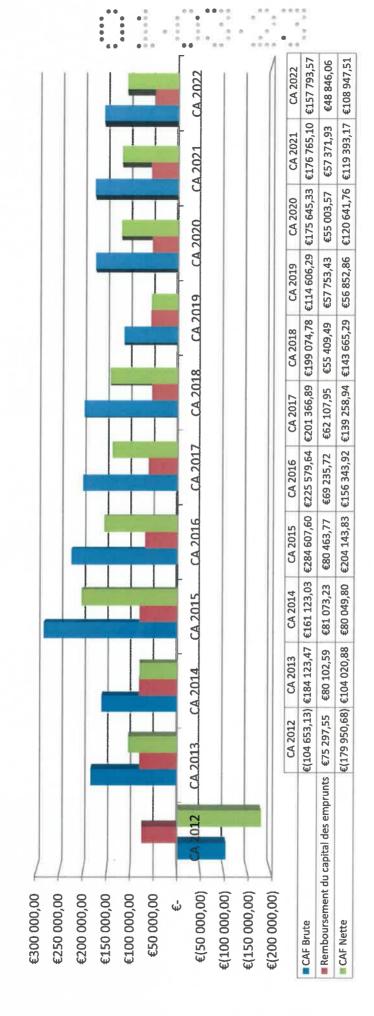


Evolution des dépenses et des recettes réelles





Evolution de la CAF (capacité d'autofinancement)



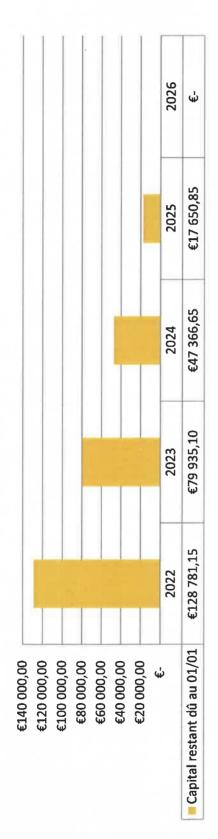
La CAF brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. C'est donc ce qui reste des encaissements réels. Elle doit servir en priorité à rembourser le capital de la dette (les intérêts ayant déjà été pris en charge dans les dépenses réelles de fonctionnement) et pour l'autofinancement des investissements. La CAF brute 2022 est de + 157 793,57€.

La CAF nette est la différence entre la CAF brute diminué du remboursement des emprunts (capital) réalisé durant l'exercice. C'est donc ce qui est disponible pour l'autofinancement des investissements. La CAF nette 2022 est de + 108 947,51€.

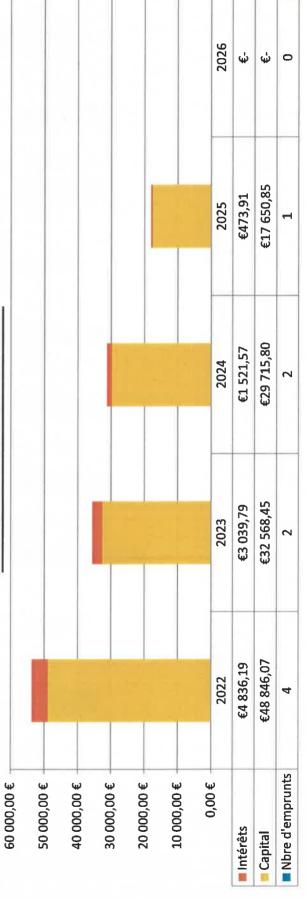




CAPITAL RESTANT DU



EXTINCTION DE LA DETTE





Comité syndical – Centre culturel – Saint-Pierre-Quiberon Le 14 février 2023	Délibération n° 2023/02
Date de la convocation	3 février 2023
Nombre de personnes en exercice	17
<u>Titulaires Présents</u> : D. BERNARD, S. LE CHAT, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, C. DELAPORTE, S. DOYEN, S. LOHEZIC, MC LE QUER, G. PIERRE	9
Suppléants Présents :	
Pouvoirs : N. LOUDON, titulaire empêché, donne pouvoir à S. DOYEN	1
Nombre de présents	9
Nombre de voix	19
Le Président fait constater le quorum	

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

VU l'avis de la commission finances/ressources humaines du 24/01/2023 VU l'avis du Bureau du 02/02/2023

SECTION DE FONCTIO	DNNEMENT	MONTANT
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2022	100 531.67 €
2	Résultat antérieur reporté (exercice 2021)	30 000,00 €
3 = 1 + 2	Résultat de clôture	130 531.67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		MONTANT
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2022	- 123 132.61 €
5	Résultat antérieur reporté (exercice 2021)	384 747.47 €
6 = 4 + 5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter ligne D001 ou R001 du BP 2023)	261 614.86 €
7	- Restes à réaliser en dépenses	- 285 060.02€
8	+ Restes à réaliser en recettes	+181 177.76€
9=6+7+8	Résultat global	157 732.60 €
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	0

	■ 1.0				•
		0.00			
		0-	9	• (
	46.	a - a -			
•				• • •	• •
_					

AFFECTATION DU RESU	LTAT DE FONCTONNEMENT DE L'ANNEE 2022	MONTANT
11 (titre à émettre à l'article 1068 du budget N+1)	-au financement du déficit d'investissement -au remboursement des emprunts 2023 -au financement des investissements 2023	0 32 600.00€ 67 931.67€
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement	30 000.00€
13=3	TOTAL	130 531.67€

A l'issue de l'exposé de son rapporteur,

2 7 FEV. 2023

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

• AFFECTE le résultat de fonctionnement 2022, tel que présenté ci-dessus

Transmis en Préfecture de VANNES,

Publié ou (et) notifié, le Caractère exécutoire,

Le Président

Le Président

D. RIGUIDEL



Comité syndical – Centre culturel – Saint-Pierre-Quiberon Le 14 février 2023	Délibération n° 2023/03
Date de la convocation Nombre de personnes en exercice	3 février 2023 17
<u>Titulaires Présents</u> : D. BERNARD, S. LE CHAT, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, C. DELAPORTE, S. DOYEN, S. LOHEZIC, MC LE QUER, G. PIERRE	9
<u>Suppléants Présents</u> :	
Pouvoirs : N. LOUDON, titulaire empêché, donne pouvoir à S. DOYEN	1
Nombre de présents Nombre de voix Le Président fait constater le quorum	9 19

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

VU l'avis du Bureau du 02/02/2023

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les syndicats mixtes ouverts qui, en vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité syndical.

Le DOB se présente sous la forme d'un rapport. Il a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce vote doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

A l'issue de l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

 PREND ACTE du rapport joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires

Transmis en Préfecture de VANNES Publié ou (et) notifié, le 2 7 FEV. 2023

Caractère exécutoire,

Le Président

Le Président

D. RIGUIDE





RAPPORT

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2023

LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les syndicats mixtes ouverts qui, en vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité syndical. Le DOB se présente sous la forme d'un rapport.

Le DOB a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce vote doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.





I - RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2022

Compte administratif 2022

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement :	130 531,67 €
Résultat antérieur reporté :	30 000 €
Résultat de l'exercice :	100 531,67 €
Recettes:	713 080,76 €
Dépenses :	612 549,09 €

Section d'investissement

Résultat d'investissement :	261 614,86 €
Résultat antérieur reporté :	384 747,47 €
Résultat de l'exercice :	- 123 132,61 €
Recettes:	222 332,52 €
Dépenses :	345 465,13 €

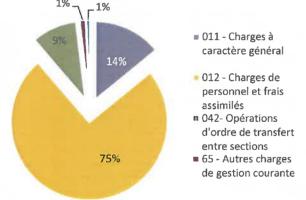
RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2022

Restes à Réaliser en dépenses
 Restes à Réaliser en recettes
 RESULTAT GLOBAL

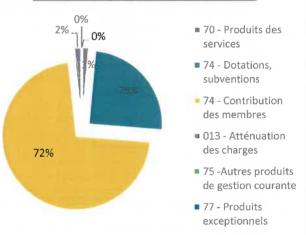
- 285 060,20 € 181 177,76 € 288 264,09 €

392 146,53 €

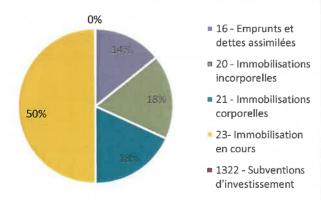
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



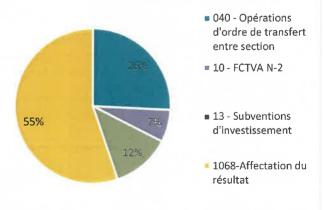
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2022



	_								
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles									
Produits des services	70	33 177,34 €	51 177,84 €	38 742,30 €	49 900,36 €	47 960,19 €	47 437,65 €	48 005,50 €	10 252,12 €
Dotations, subventions et participations	74	674 068,96 €	597 021,76 €	611 905,00 €	606 166,90 €	603 096,14 €	618 189,38 €	648 024,43 €	690 417,23 €
Subventions		189 895,06 €	112 480,36 €	124 012,00 €	114 937,00 €	110 469,74 €	126 312,68 €	153 369,43 €	176 823,01 €
Contributions des membres		484 173,90 €	484 541,40 €	487 893,00 €	491 229,90 €	492 626,40 €	491 876,70 €	494 655,00 €	513 594,122 €
Autres produits de gestion	7.5			1,50 €		2,98 €	1,65 €	3,99 €	1,62 €
Produits exceptionnels	77	1 000,00 €	€39,93 €	1 934,00 €	2 080,00 €	1 717,00 €	3 023,95 €	1 996,85 €	380,56 €
Atténuation de charges	013	1 636,15 €	14 121,12 €	20 376,97 €	42 757,50 €	20 012,14 €	14 639,35 €	10 380,72 €	12 029,23 €
Total Recettes de fonctionnement (1)		709 882,45 €	662 960,65 €	662 960,65 € 672 959,77 € 700 904,76 € 672 788,45 €	700 904,76 €	672 788,45 €	683 291,98 €	2	713 080,76 €

Dépenses réelles									•
Charges à caractère général	011	96 882,10 €	92 759,20 €	89 116,89 €	81 138,78 €	132 194,51 €	86 916,50 €	89 501,74 €	86 323924 €
Charges de personnel	012	306 549,37 €	326 869,21 €	365 571,50 €	407 591,05 €	415 258,58 €	408 742,02 €	429 373,29 €	457 302,92 €
Autres charges de gestion courante	65	0,48 €		2 250,00 €	620,62 €	188,83 €	289,04 €	6 203,84 €	7 086,15 €
Charges financières	99	21 842,90 €	17 752,60 €	14 654,49 €	12 479,53 €	10 540,24 €	8 549,09 €	6 567,52 €	4 574.88 €
Charges exceptionnelles	29						3 150,00 €		•
Total Dépenses de fonctionnement (2)		425 274,85 €	437 381,01 €	437 381,01 € 471 592,88 € 501 829,98 € 558 182,16 € 507 646,65 € 531 646,39 € 555 287,19 €	501 829,98 €	558 182,16 €	507 646,65 €	531 646,39 €	555 287,19 €

CAF Brute (3=1-2)	284 607,60 € 225	225 579,64 €	201 366,89 €	199 074,78 €	114 606,29 €	175 645,33 €	579,64 € 201 366,89 € 199 074,78 € 114 606,29 € 175 645,33 € 176 765,10 € 157 793,57 €	157 793,57 €
Taux d'épargne brut (4=3/1)	40,1%	34,0%	29,9%	28,4%	17,0%	25,7%	25,0%	22.1%
Remboursement du capital (5)	80 463,77 €	69 235,72 €	62 107,95 €	55 409,49 €	57 753,43 €	55 003.57 €	57 371.93 €	48 846 06 €
CAF nette (6=3-5)	204 143,83 €	204 143,83 € 156 343,92 €	139 258,94 €	143 665,29 €	56 852,86 €	120 641,76 €	119 393,17 €	108 947,51 €

Capital restant dû au 31 décembre (7)	485 557,70 € 41	6 389,70 €	354 281,80 €	298 872,30 € 241 117,90 €	241 117,90 €	186 114,30 € 128 781,10 €	128 781,10 €	79 935,10 €
Capacité de désendettement (8=7/3)	1,71	1,85	1,76	1,50	2,10	1,06	0.73	0.51



Années	2022	2023	2024
70 - Vente de produits	10 252,12	52 500,00	49 000,00
013 - Atténuation de charges	12 029,23	-	-
74 - Dotations et participations	690 417,23	682 645,28	637 500,00
75 - Autres produits	1,62	_	
77 - Produits exceptionnels	380,56	1 800,00	1 500,00
Recettes réelles de fonctionnement	713 080,76	736 945,28	688 000,00
011 - Charges à caractère général	86 323,24	193 910,00	130 000,00
012 - Charges de personnel	457 302,92	479 814,00	474 000,00
65 - Autres charges de gestion	7 086,15	8 100,00	7 500,00
Dépenses réelles de fonctionnement	550 712,31	681 824,00	611 500,00
Frais financiers	4 574,88	2 826,45	1 521,57
Epargne brute	157 793,57	52 294,83	74 978,43
Remboursement de capital	48 846,06	32 568,45	29 715,80
Epargne disponible	108 947,51	19 726,38	45 262,63
Subventions	450,00		
Immo incorporelles	61 239,00	-	-
Immo corporelles	62 479,93	-	-
Immo en cours	172 450,14	-	-
PPI		445 000,00	494 000,00
RAR		285 060,02	
Dépenses d'investissement	296 619,07	730 060,02	494 000,00
FCTVA	15 106,00	17 500,00	47 459,05
Affectation résultat	122 757,74	-	-
RAR		181 177,76	
Subventions classiques	27 206,88	195 000,00	135 000,00
Recettes d'investissement	165 070,62	393 677,76	182 459,05
Besoin de financement	22 600,94	316 655,88	266 278,32
Résultat de l'exercice global	- 22 600,94	- 316 655,88	- 266 278,32
Résultats antérieurs global	414 747,47	392 146,53	75 490,65
Fonds de roulement final	392 146,53	75 490,65	- 190 787,67
we i emissionly liller	202 240,00		

III - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

III.1 - Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Réflexions sur :

- le renforcement de la communication ;
- la pérennisation d'un Paysagiste
- la pérennisation d'un Sigiste

Pour l'année 2023 :

- Deux stagiaires pour le suivi du GCI pour 2 mois (non gratifiés, remboursement des frais de déplacements: 420 € en 2021)
- Un(e) stagiaire pour 6 mois afin de constituer un réseau de partenaires/ambassadeurs du Grand Site de France (gratification à prévoir ≈ 3 300€)
- Service civique?

Tableau des emplois permanents

	Emplois permanents	Budgétaire	Pourvu Titulaire / Stagiaire	Non pourvu	Pourvu contractuel
	Filière Administrative				
Catégorie A	Attaché territorial	2	1		1
Catégorie B	Rédacteur territorial principal 2ème classe	1	1		
	TOTAL filière administrative	3	2		1
	Filière technique				
Catégorie A	Ingénieur territorial	1	1		
Catégorie B	Technicien territorial	1	1		
Catégorie C	Adjoint technique	4	4		
	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1	
	TOTAL Filière technique	7	6	1	
TOTAL GENER	RAL	10	8	1	1

Emplois non permanents:

Chargée de mission Grand Site de France / Paysage : 1 ETP, CDD 1 an (oct. 2022 – sept. 2023)

Technicienne SIG: 0,5 ETP, CDD 1 an (nov. 2022 – oct. 2023)

III.2 - Evolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Opérations nouvelles 2023 ou en cours (RAR 2022) (hors actions courantes et continues liées aux missions du syndicat mixte)

Actions	Investissement	Fonctionnement
njeu 1 : Préserver, gérer	et valoriser les patrimoines	
Axe 1 : Préservation de l'identité paysagère du Grand Site de France	ysagère du Grand Site de France	
1.1.1 Etude paysagère	1	
1.1.2 Paysage et docs	1	
urbanisme		
1.1.3 Recommandations		Animation du cahier des recommandations et accompagnement
paysagères		des porteurs de projets
1.1.4 Publicité		1
1.1.5 Bornes de secours	•	
1.1.6 Valorisation des paysages	Travaux Côte Sauvage	4
1.1.7 OPP		Reconduction photos de l'Observatoire Photographique du Paysage (prise de vues en interne)
Axe 2 : Protection et gestion des patrimoines naturels	trimoines naturels	
1.2.1 Docob Natura 2000	,	Impression Docob Animation nouveau Docob
1.2.2 Suivis naturalistes		Accueil de stagiaires pour le suivi du GCI
1.2.3 Gestion espaces naturels	Aménagements de terrains : - Côte Sauvage	Achat de fournitures de voirie et de petits équipements pour la gestion et l'entretien des aménagements
	- Plouharnel Acquisition de matériels	Contributions aux projets de gestion des propriétaires
1.2.4 Biodiversité et urbanisme	1	1
1.2.5 Eco-pâturage	ı	1
Axe 3: Valorisation des richesses culturels	ılturels	
1.3.1 Fort de Porh Puns	Poursuite de la restauration du fort de Porh Puns à Gâvres (ferronneries)	•
1.3.2 UNESCO	•	
1.3.3 Appui à la préservation	٠	
des patrimoines culturels		



Enjeu 2: Structurer un ac	Enjeu 2 : Structurer un accueil de qualité et durable	
Axe 4 : Mobilisation en faveur d'une démarche d'écomobilité	démarche d'écomobilité	
2.4.1 Gestion des mobilités		•
2.4.2 Accès presqu'île Quiberon		•
2.4.3 Information éco-mobilité	•	Création et édition d'une carte des itinéraires équestres
Axe 5 : Optimisation de l'offre de stationnement	rtionnement	
2.5.1 Schéma gestion des aires	Poursuite de l'étude sur les stationnements en lien avec la	Poursuite de l'étude sur les stationnements en lien avec la Collaboration active à l'étude sur la restructuration d'aires de
de stationnement	future voie verte Erdeven-Gâvres (convention avec le	stationnement (Côte Sauvage) portée par le conservatoire du
	Département) (RAR)	
2.5.2 Equipements d'accueil	Installation d'équipements d'accueil sur les aires de	Vidange des toilettes sèches
	stationnement :	
	- toilettes sèches	
	- racks à vélo	
2.5.3 Information sur	1	Compteur en temps réel (taux de remplissage) à Ste Barbe
stationnement		(Plouharnel)
Axe 6 : Développement d'un réseau d'itinéraires doux	d'itinéraires doux	
2.6.1 Voie verte		Participation active à l'étude voie verte (Département)
2.6.2 Passeur	Remplacement du ponton du Magouër	Remise en état du navire
		AMO pour gestion à long terme du service (transfert de gestion
		du service vers un opérateur privé)
2.6.3 Réseau circulations		Réalisation d'un état des lieux par les agents du syndicat mixte
douces		de l'état la voie verte
Axe 7 : Déploiement d'une signalétique identitaire sur le Grand Site	que identitaire sur le Grand Site	
2.7.1 Schéma signalétique		
2.7.2 Pose signalétique	Mise en œuvre du schéma de signalétique	

1、1の日本のにあるようでは							Diversification du programme d'animations
ALL AND DEVELOPMENT					1	Investir Instagram	Diversification du p
Enjeu 3 : Offrir une découverte unique des Dunes Sauvages	aison de site		Maison de site mobile	Axe 9 : Vivre l'expérience du lieu par des activités singulières de découverte		•	
Enjeu 3 : Offrir une découv	Axe 8 : Un accueil de proximité en maison de site	3.8.1 Schéma d'accueil	3.8.2 Maison de site	4xe 9 : Vivre l'expérience du lieu par	3.9.1 Outils de communication	3.9.2 Réseaux sociaux	3.9.3 Programme animations



€/h
€O:
-
0
4
صب
ro -
سه
CL3
5
0
173
0
C 3

Axe 10 : Mon école du Grand Site		
3.10.1 Education	1	Accompagnement des Aires Marines Educatives et des projets pédagogiques sur le développement durable (convention avec l'Education Nationale)
		Financement de projets artistiques (EAC)
3.10.2 Outils pédagogiques	Création d'outils pédagogiques (RAR)	•
3.10.3 Sensibilisation des		
centres de vacances		
Axe 11 : Bien accueillir tous les publics	lics	
3.11.1 Camping-cars		1
3.11.2 Accueil handicap	•	ı

		Proposer des animations dédiées aux professionnels du tourisme		Constitution d'un reseau de partenaires/ambassadeurs du	Grand Site de France dans le domaine du tourisme					Retravailler les itinéraires équestres		•
Enjeu 4 : Construite un projet de territoire attractif et innovant	Axe 12 : Participation à l'élaboration, la structuration et la promotion d'un tourisme durable		•				Axe 13 : Accompagnement d'un développement maîtrisé des activités de pleine nature			1		1
njeu 4 : Construite un pro	e 12 : Participation à l'élaboration,	4.12.1 Rencontres tourisme	4.12.2 Recensement offre	4.12.3 Stratégie éco-tourisme	4.12.4 Promotion éco-tourisme	4.12.5 Savoir-faire locaux	e 13 : Accompagnement d'un déve	4.13.1 Sensibilisation activités	pleine nature	4.13.2 Réseau acteurs pleine	nature	4.13.3 Outils éducatifs
面	Ą						₹					

	luestre formatique	
	Brigade éq Sécurité in	
Autres		

Actions en cours ou partiellement réalisée

Actions réalisées





III.3 -Recettes de fonctionnement prévisionnelles

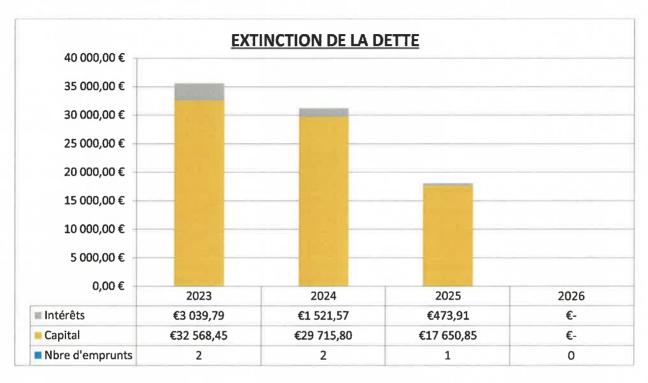
- -Contribution des membres (cf tableau ci-dessous)
- -Aides publiques (Aide à la gestion des terrains, Animation Natura 2000)
- -Régies (Passeur, Animations, Petit Futé)

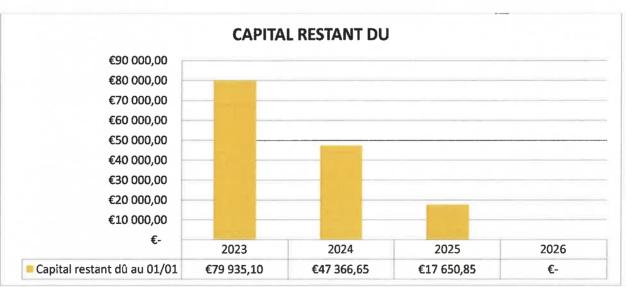
	Ra	ppel		Нурс	othèses
Communes membres	Population DGF 2021	Participation 2022	Population DGF 2022	Participation 2023	Participation 2023 +3,8% (inflation)
		7.57€ / habitant		7.57€ / habitant	7.86€ / habitant
ERDEVEN	5738	43 436,66 €	5789	43 822,73 €	45 501,54 €
ETEL	3075	23 277,75 €	3110	23 542,70 €	24 444,60 €
LORIENT AGGLOMERATION (pour GAVRES)	1160	8 781,20 €	1169	8 849,33 €	9 188,34 €
PLOUHARNEL	2638	19 969,66 €	2701	20 446,57 €	21 229,86 €
PLOUHINEC	6476	49 023,32 €	6506	49 250,42 €	51 137,16 €
QUIBERON	10381	78 584,17 €	10512	79 575,84 €	82 624,32 €
ST PIERRE QUIBERON	4455	33 724,35 €	4465	33 800,05 €	35 094,90 €
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	33 923	256 797,11 €	34252	259 287,64 €	269 220,72 €
TOTAL		513 594,22 €		518 575,28 €	538 441,44 €



IV - ETAT DE LA DETTE

Le capital de la dette restant dû au 01/01/2023 est 79 935,10 € sur 3 ans.







Comité syndical – Centre culturel – Saint-Pierre-Quiberon Le 14 février 2023	Délibération n° 2023/04
Date de la convocation Nombre de personnes en exercice	3 février 2023 17
<u>Titulaires Présents</u> : D. BERNARD, S. LE CHAT, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, C. DELAPORTE, S. DOYEN, S. LOHEZIC, MC LE QUER, G. PIERRE	9
Suppléants Présents :	
Pouvoirs : N. LOUDON, titulaire empêché, donne pouvoir à S. DOYEN	1
Nombre de présents Nombre de voix Le Président fait constater le quorum	9 19

SERVICE DE TRANSPORT MARITIME DE PASSAGERS- ACTIVITE SAISONNIERE 2023 - CREATION DE LA REGIE DE RECETTES ET RECRUTEMENT DE MARINS

VU l'avis de la commission finances/ressources humaines du 24/01/2023 VU l'avis du Bureau du 02/02/2023

Le syndicat mixte souhaite instituer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de traversées entre les ports d'ETEL et de PLOUHINEC au lieu-dit « Le Magouër ».

La mise en service de l'activité saisonnière de transport maritime de passagers, sous la dénomination « Le Passeur », s'effectuera de la manière suivante :

DATES	JOURS D'OUVERTURE	FERMETURE	Nombre de marins
Du 08/04 au 08/05	Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi-Samedi- Dimanche	Jeudi	1
Du 09/05 au 30/06	Mardis matin + Samedi-Dimanche-pont de l'Ascension -Pâques		1
Du 01/07 au 31/08	Tous les jours		2
Du 01/09 au 17/09	Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi-Samedi- Dimanche	Jeudi	1
Du 18/09 au 01/10	Mardis matin + Samedi-Dimanche		1

La régie fonctionnera donc du 8 avril 2023 au 1er octobre 2023. Un fonds de caisse d'un montant de 100€ sera créé. Le recouvrement des produits se fera sous délivrance d'un ticket.

Il est également nécessaire de procéder au recrutement des marins, sur la base de 74€ net par jour de travail.

A l'issue de l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- CREE une régie de recettes pour l'encaissement des droits de traversées entre les ports d'Etel et le port du Magouër à Plouhinec, pour la période du 8 avril 2023 au 1^{er} octobre 2023, et fonctionnera tel que présentée ci-dessus;
- DECIDE que les postes de marins répondent aux compétences prescrites par les Affaires maritimes, nécessitant notamment d'être titulaire du brevet de « Capitaine 200 » ;
- RETIENT le salaire de chaque marin à raison de 74€ net par jour de travail ;
- AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférant.

Transmis en Préfecture de VANNES EN 2013 Publié ou (et) notifié, le Caractère exécutoire.

Le Président

Le Président

D. RIGUIDE

1/1



Comité syndical – Centre culturel – Saint-Pierre-Quiberon Le 14 février 2023	Délibération n° 2023/05
Date de la convocation Nombre de personnes en exercice	3 février 2023 17
<u>Titulaires Présents</u> : D. BERNARD, S. LE CHAT, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, C. DELAPORTE, S. DOYEN, S. LOHEZIC, MC LE QUER, G. PIERRE	9
Suppléants Présents :	
Pouvoirs : N. LOUDON, titulaire empêché, donne pouvoir à S. DOYEN	1
Nombre de présents Nombre de voix Le Président fait constater le quorum	9 19

SERVICE DE TRANSPORT MARITIME DE PASSAGERS- ACTIVITE SAISONNIERE 2023 - GRILLE TARIFAIRE

VU l'avis de la commission finances/ressources humaines du 24/01/2023 VU l'avis du Bureau du 02/02/2023

L'activité saisonnière de transport maritime de passagers entre les ports d'Etel et du Magouër (Plouhinec) est renouvelée en 2023.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2022 en 2023 :

	2022 HT	2022 TTC (prix de vente du ticket)	2023 HT	2023 TTC (prix de vente du ticket)
Aller simple	2,55€	2,80€	2,55€	2,80€
Aller & Retour	4,36€	4,80€	4,36€	4,80€
Enfants de 4 à 10 ans inclus	Demi-tarif	Demi-tarif	Demi-tarif	Demi-tarif
- Aller simple	1.27€	1.40€	1.27€	1.40€
- Aller & Retour	2.18€	2.40€	2.18€	2.40€
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vélos	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnement Carnet de 10 « Aller-Retour » (11 ans et +)	32,27€	35,50€	32,27€	35,50€
Abonnement Carnet de 10 « Aller-Retour (4 à 10 ans)	16,36€	18,00€	16,36€	18,00€

A l'issue de l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

 VALIDE les tarifs 2023 pour l'activité saisonnière de transport maritime de passagers, telle que présentés ci-dessus.

Transmis en Préfecture de VANNES Publié ou (et) notifié, le Caractère exécutoire,

Le Président

Le Président

D. RIGUIDEI



Comité syndical – Centre culturel – Saint-Pierre-Quiberon Le 14 février 2023	Délibération n° 2023/06
Date de la convocation	3 février 2023
Nombre de personnes en exercice	17
<u>Titulaires Présents</u> : D. BERNARD, S. LE CHAT, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, C. DELAPORTE, S. DOYEN, S. LOHEZIC, MC LE QUER, G. PIERRE	9
Suppléants Présents :	
<u>Pouvoirs</u> : N. LOUDON, titulaire empêché, donne pouvoir à S. DOYEN	1
Nombre de présents	9
Nombre de voix	19
Le Président fait constater le quorum	

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES DU PERSONNEL : HABILITATION DONNEE AU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU MORBIHAN

VU l'avis du Bureau du 02/02/2023

Le syndicat mixte a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour le compte du syndicat en mutualisant les risques.

Actuellement le Syndicat mixte adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne conviennent pas au syndicat, il conserve la possibilité de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est habilité à souscrire pour le compte du syndicat mixte, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL

- Décès
- Accidents du travail Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.



Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au syndicat mixte une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2024

Régime du contrat : Capitalisation

A l'issue de l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- HABILITE le Centre de Gestion de la FPT du Morbihan à souscrire pour le compte du syndicat mixte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- DEMANDE que ces contrats couvrent tout ou partie des risques, tels que présentées ci-dessus.
- > AUTORISE le Président à étudier la (ou les) propositions de contrat et SIGNER tous documents nécessaires à la mise en place d'un contrat d'assurance pour les risques du personnel.

Transmis en Préfecture de VANNES, Publié ou (et) notifié, le Caractère exécutoire, 2 7 FEV. 202

Le Président

Le Président

RIGUIDEL